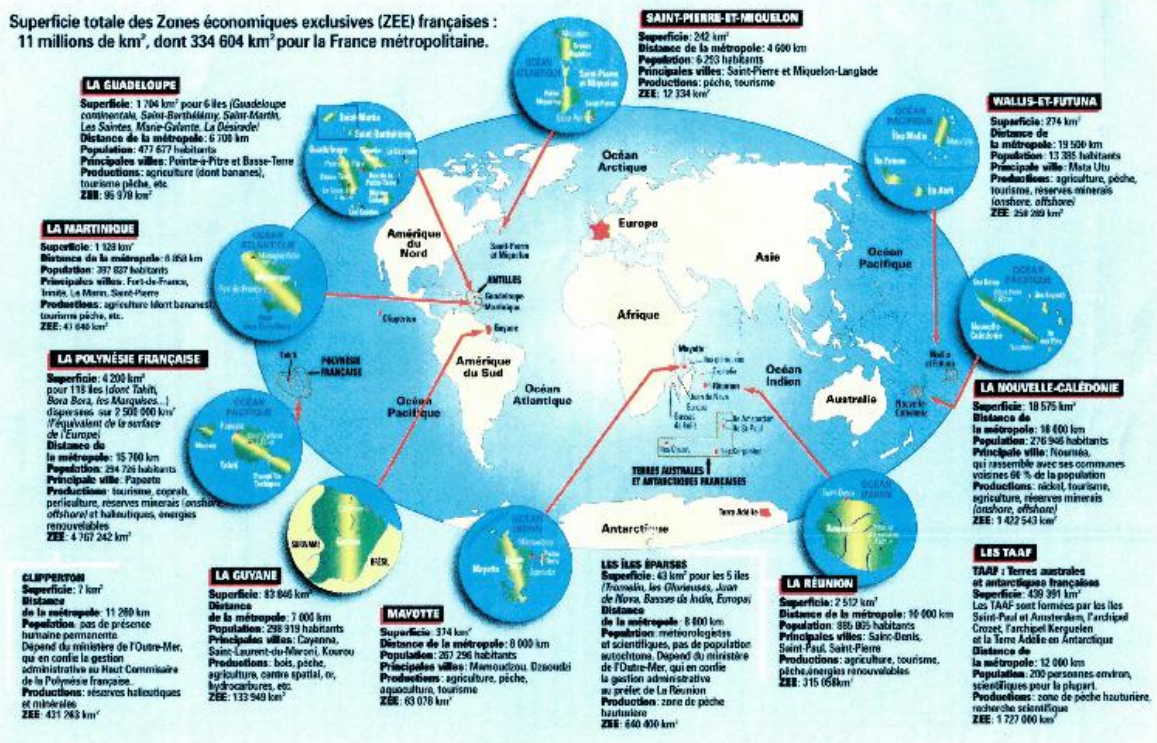


Le domaine maritime français, ou la souris qui rugissait*
Conférence à l'Institut du Pacifique le 21/02/2023 par F. Baudu,
de l'Académie de Marine

Superficie totale des Zones économiques exclusives (ZEE) françaises :
 11 millions de km², dont 334 604 km² pour la France métropolitaine.



La carte est celle fournie par Marine Acoram, réalisée par Mme Danielle Le QUERE, avec son aimable autorisation

: La souris qui rugissait est le titre qui me semblait convenir à la situation : celui d'un film de Peter Seller de 1959 où l'on voit un minuscule pays d'Europe centrale déclarer la guerre aux USA, y envoyer quelques guerriers en armure par le train puis le bateau et,.....gagner la guerre !

Disons que j'ai voulu donner une note optimiste à un tableau alarmant.

. **Un rappel historique** :

=====
 Bien qu'éparpillés sur le globe, nombreux sont les territoires d'outremer attachés à la France bien avant certaines parties du territoire national.

. Les Antilles en 1635

. La Réunion en 1663

- . La Guyane en 1664
- . St Pierre et Miquelon en 1650
- . La Corse en 1768
- . Tromelin en 1722
- . Kerguelen en 1772
- . La Savoie est rattachée à la France en 1792
- . Avignon est rattaché à la France à la Révolution
- . La Terre Adélie en 1840
- . St Paul et Amsterdam en 1843
- . La Nouvelle-Calédonie en 1853
- . Nice est rattachée à la France en 1860
- . Les Iles Eparses en 1896
- . L'Alsace, attachée à la France puis perdue, sera rattachée en 1919

. **Le droit de la mer :**

=====

il repose aujourd'hui sur la CNUDM (Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer), dite Convention de Montego Bay de 1982, entrée en vigueur en 1994.

Celle-ci classe les étendues liquides en :

Eaux intérieures en-deçà de la ligne de base : souveraineté pleine de l' état. La mer territoriale s'étend ensuite à 12 milles de la ligne de base, où la souveraineté de l' état côtier reste pleine, mais où est accordé un droit de passage inoffensif aux navires battant pavillon d' un état tiers. Au-delà, la zone contigüe, jusqu'à 24 milles de la ligne de base où dominant les lois et règlements de l'état côtier. Puis la ZEE (Zone Economique Exclusive) jusqu' à 200 milles de la ligne de base, où l' état côtier a des droits souverains sur toute la colonne d' eau et le fond, en matière d' exploration et d' exploitation, de gestion des ressources biologiques ou minérales, y appliquant sa juridiction pour la recherche, l' environnement. Le programme Extraplac permet des extensions de ces ZEE si le talus continental est au-delà de la limite des ZEE, mais avec des droits seulement sur le fond. La France en a bénéficié. Au-delà, c'est la haute mer dont les ressources sont regardées comme le patrimoine commun de l'humanité.

C'est dire l'énorme superficie que cette convention a apporté à la France : une pastille de 200 nautiques autour du moindre caillou qui émerge en basse mer de vive-eau !

. Un fabuleux et inattendu retour de l'histoire !

Dès 1947, Chili, Equateur, et Pérou, devant les incursions de navires de pêche nord-américains dans leurs eaux, revendiquaient des eaux territoriales à 200 nautiques, et des accords furent conclus dès 1970.

Entretiens, dès la deuxième guerre de la morue, et lors de la troisième, les Islandais réclamaient aussi une limite de 200' pour borner leur zone de pêche. Sous la pression des USA, les Anglais l'acceptèrent, et, début 1976, la Communauté Européenne également.

(Lire ce livre « Cod, the fish that changed the world »)

Le chiffre de 200' était donc dans l'air lorsque commencèrent les débats sur la CNUDM.

Entretiens, le processus de décolonisation va s'étendre de 1954 à 1977, créant de nombreux pays souverains intéressés à maximiser leurs zones de pêche et de souveraineté, et ayant désormais voix au chapitre.

C'est donc là un extraordinaire et inattendu effet boomerang de l'histoire : la France, qui venait de perdre un immense empire colonial, se retrouve à la tête du deuxième domaine maritime mondial, grâce à ce concept de 200' de ZEE.

Les atouts de ce domaine maritime

=====

Les Iles Eparses, dans le Canal de Mozambique, sont assises sur de gigantesques réserves de pétrole et de gaz, d'hydrates de méthane. L'Océan Indien est riche en terres rares.

Les nodules polymétalliques abondent à Clipperton, en Polynésie, à Wallis et Futuna, les hydrocarbures dans les îles éparses, le nickel en Nouvelle-Calédonie.

Il y a d'immenses ressources halieutiques aux Kerguelen, à Crozet, Amsterdam, Clipperton.

Les Kerguelen sont idéalement placées pour une station de suivi de la fusée Ariane (bien que hors-zone de notre exposé, mentionnons la proximité de la Guyane à l'équateur, qui donne à la vitesse initiale un avantage de $(4,6 \cos \text{latitude})$ m/s).

Les expéditions en Antarctique, outre leurs retombées sur la recherche scientifique, servent de laboratoire pour les vols spatiaux de longue durée.

Mentionnons également l'effet de présence si nous décidions de faire de ces territoires des bases lointaines de la métropole, bien qu' également lointaines de théâtres prévisibles.

Enfin, la loi de 2017 qui interdit tout nouveau permis de forage, exploratoire ou de production, acte la fin définitive des forages offshore en France. Cette loi vertueuse, signe d' une volonté écologique, ne va-t-elle pas nous mettre en porte à faux à un moment où des pays comme le Canada, la Corée du Sud, le Japon, déclarent leur volonté de développer les forages en mer, et nous priver de ressources des fonds marins de notre domaine maritime que bien d' autres convoitent ?

Un domaine précaire et convoité

=====

Mentionnons tout d' abord que ce domaine maritime n' apporte à la France aucun poids diplomatique dans les instances internationales.

Nombre d'états ne sont pas signataires de la CNUDM. Par exemple, les USA, le Pérou, Israël, la Syrie, la Turquie, le Kazakhstan, Taïwan, le Venezuela et l'Erythrée. La vision du domaine maritime n' est donc pas universelle.

Les USA par ailleurs contestent la souveraineté française sur la Terre Adélie.

Les Comores revendiquent Mayotte.

Madagascar revendique les Iles Eparses, soutenu par deux résolutions de l' ONU en 1979 et 1980.

La France est en délicatesse avec Maurice, qui réclame Tromelin, la situation, après un loupé du Quai d' Orsay, étant un accord de cogestion que n'a pas reconnu le parlement français.

Le Vanuatu revendique Matthew et Hunter, deux îlots déserts au sud de la Nouvelle-Calédonie.

La France était pointée du doigt tant que durèrent les essais nucléaires de Mururoa, bien qu'ensuite les signaux se multipliaient de son intégration dans la communauté indo-pacifique. Elle n'a pu cependant rejoindre l'alliance « Five Eyes » (créée en 1941 entre USA, UK, Australie, Nlle Zélande, Canada) dans le club « Nine Eyes » que de façon partielle sans accès à tous les renseignements, et, récemment, en 2021, la conclusion de l'accord AUKUS a exclu la France de la communauté anglo-saxonne de l'Indopacifique, malgré des rapprochements précédents liés à l'expansion chinoise.

Nos alliés principaux dans l'OTAN ne nous acceptent pas dans le club indo-pacifique.

C'est dire, avec la montée en puissance de la Chine, qui, tous les quatre ans, met sur l'eau l'équivalent de notre Marine, et qui, bien que signataire de la CNUDM, en bafoue les règles (appropriation d' îlots, et création d' îles artificielles en Mer de Chine), sans parler de la montée en puissance de l' Inde, combien notre domaine maritime, de ce fait presque autoproclamé, est précaire. Nous sommes comme un propriétaire foncier de nombreux appartements, risquant de ne pouvoir faire valoir ses droits dans une zone de squat....

Nos proches alliés eux-mêmes, le Royaume-Uni, ont bafoué le droit des peuples en créant aux îles Chagos, qu'ils devaient restituer à Maurice, une AMP (Aire Maritime Protégée) avec clause « no take », qui a contraint la population qui vivait de la pêche à désertifier ces îles, permettant au Royaume-Uni de louer Diego-Garcia aux USA.

Par ailleurs, le dévoiement du concept d'AMP par des ONG, comme le rachat de la dette souveraine par Pew Charitable Trust pour prendre le contrôle de l'AMP des Seychelles et en faire une zone de recherche pétrolière, montre bien la fragilité du concept d'aires protégées.

Les indépendantistes, souvent aiguisés par les Chinois, ne lâchent prise ni en Polynésie, ni en Nouvelle-Calédonie, où se sont installés des instituts Confucius, agents d'influence. La Chine attise les contestations de souveraineté. Elle vise la mainmise sur les ZEE et l'installation de points d'appui. Elle a pour but de sortir les Français du Pacifique et alimente dans ce but le discours anticolonialiste. Elle vise des droits de pêche autour des archipels, densifie son réseau diplomatique et avance très fort dans le bassin Pacifique :

- ouverture d'un consulat général à Papeete, Huawei envahit la région de ses logiciels, et la Polynésie bénéficie chaque année de bourses d'études offertes par les Chinois. (L'enjeu est de taille : la Polynésie Française représente 47,14% de la surface totale des ZEE françaises).

La Chine traite par dessus la jambe les contestations de souveraineté territoriale du Vietnam, des Philippines et du Japon en Mer de Chine. Elle ignore la condamnation, le 12 février 2016, par le tribunal arbitral de La Haye, de son installation illégale d'une plate-forme semi-sub dans les eaux revendiquées par le Vietnam. La Chine y a pris la posture 2A/AD (Anti Access / Access Denial) jusque dans les approches de Taiwan.

Elle investit massivement dans les archipels pauvres et surendettés, et a déjà réalisé des infrastructures à Port-Vila, au Vanuatu, utilisables par ses militaires. Elle s'appuie sur la diaspora des COM (Chinois d' Outre-Mer), nombreuse dans le Pacifique. Elle montre un fort intérêt pour le nickel calédonien, en cette période de convulsions de SLN / ERAMET. Le vieillissement des installations et l'absentéisme font que les injections de millions dans SLN ne font que retarder sa chute et sa prise de contrôle par les Chinois déjà alliés aux nationalistes canaques.

Cette absence de vue sur le marché des batteries EV et l'acier inox porteront une grosse responsabilité dans le destin de la Nouvelle-Calédonie.

La Chine a déjà un point d'appui à Djibouti.

L'Indo-Pacifique est la région du monde où le réarmement des nations riveraines, alimenté certes par les ambitions nationales, mais surtout par la rivalité Chine-USA, est le plus intense.

Un constat très alarmant apparaît dans un rapport de février 2022 du sénat : pour défendre ce domaine maritime, la France dispose de l'équivalent de ce que seraient deux voitures de police pour tout le territoire métropolitain.

Concluons sur une citation d'un discours, début 2020, du CEMM : « s'il fallait décrire le nouveau cycle en une phrase, on pourrait dire que les relations internationales voient le droit s'effacer progressivement devant la force, au profit d'une compétition interétatique (presque) sans limite. La digue des normes et des traités est sur le point de céder sous la pression croissante des états qui considèrent que le droit ne leur est plus opposable. Cette digue était pourtant le fruit d'une conscience internationale à la suite des deux conflits mondiaux, dans l'esprit du « plus jamais ça », une dynamique qui semble s'épuiser à mesure que les générations passent ».

Beati possidentes.....

Francis BAUDU